Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260706-0406072026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 29/06/2026
Date d'affichage : 09/07/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 18
Votants : 27

Séance ***du 06 juillet 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **six juillet** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mmes GUSTAVE . PELOIS . M. GUYOMARCH . Mme ESTIVAL .. M. LATOUCHE . Mme GAUTHIER . M. JEANMOUGIN . Mme GERARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . ROSSE . Mme SAHEL-MILLIOZ.. Mme QUILLIVIC.

Absents excusés : Mme GACHOT
Mme JAAFAR

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme BUSIGNIES à Mme PELOIS
M. MORANGE à M. LATOUCHE
Mme BARILLOT à Mme GUSTAVE
Mme DUCOUDRÉ à M. GAULIN-CRESPEL
M. SOUFFLET à M. GILLOT
M. CHARTIE à M. JORE
M. D'HERVÉ à Mme LOUAPRE
M.CAPLAN à M.MOSSET
M.ICAZE à Mme SAHEL-MILLIOZ

M. LATOUCHE a été nommé secrétaire.

****

N° 04

OBJET : Séjours jeunesse juillet et août 2026 – Réduction du tarif pour les jeunes ayant participé aux actions de financement

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations n° 13 du 27 avril 2026 et n°2 du 18 mai 2026, a été fixée la tarification des séjours du service jeunesse pour l'été 2026.
Elle expose que les actions de financement mises en œuvre par la maison des jeunes durant l'année scolaire 2025 - 2026 ont permis de cumuler une recette de 1 110 € (forum des associations, fête du jeu, « En chemin », fête de la musique …).

Il est proposé d'accorder aux 10 jeunes qui ont participé à ces actions, une réduction de 50 € sur le prix d'un des séjours d'été. Une animation collective complètera la valorisation de leur investissement dans les évènements communaux.

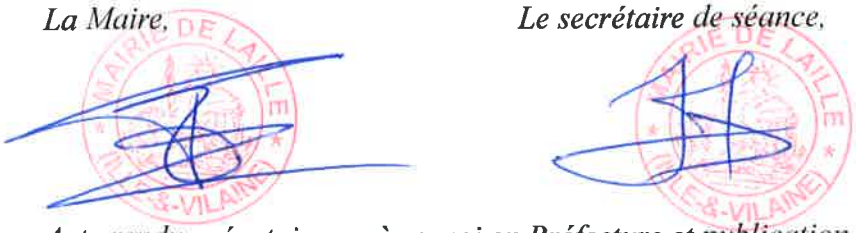
Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260706-0406072026-DE

A l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'appliquer une réduction de 50 € sur un séjour de cet été 2026, pour chaque jeune ayant participé aux actions de financement, comme en 2025. (Délibération 13 du 7 juillet 2025)

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 09/07/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

